



Access City Award 2025

#EUAccessCity

Note d'orientation pour les candidats

Veillez lire attentivement cette note avant de vous inscrire. Vous trouverez ici toutes les informations nécessaires pour vous aider à remplir les rubriques du formulaire de candidature et à décrire efficacement vos actions.

INFORMATIONS ESSENTIELLES

Langue: Les candidats sont encouragés à soumettre leur proposition de projet en anglais, afin d'en faciliter le traitement et d'accélérer le processus d'évaluation. Toutefois, il est important de noter que les propositions soumises dans une des **langues officielles de l'UE¹** seront acceptées.

Mode d'envoi des candidatures: via l'outil en ligne²

Date limite: 10 septembre 2024, 23:59 CEST

COMMENT DÉPOSER SA CANDIDATURE

Votre candidature doit être aussi claire et précise que possible, afin que le jury national et le jury européen puissent apprécier vos efforts dans le domaine de l'accessibilité. Privilégiez les **faits et les chiffres**. Quand c'est possible, donnez des **exemples** comportant des **données qualitatives et quantitatives**. Assurez-vous que vous avez **clairement présenté** votre **approche et votre stratégie** en matière d'accessibilité et que vous avez mis en valeur toutes les **actions innovantes et remarquables** qui vous ont conduit au succès dans ce domaine.

¹ L'UE compte 24 langues officielles: allemand, anglais, bulgare, croate, danois, espagnol, estonien, finlandais, français, grec, hongrois, irlandais, italien, letton, lituanien, maltais, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, suédois et tchèque.

² L'outil en ligne est accessible sur le site web de l'Access City Award: ec.europa.eu/social/accesscityaward2025

Indiquez le calendrier des actions: quand elles ont été lancées et quels développements elles auront à l'avenir.

Le nombre maximum de caractères possible pour chaque réponse comprend les espaces.

A/ IDENTITÉ DE LA VILLE

Brève description de la ville

Incluez ici des informations de base sur votre ville, comme sa morphologie et son histoire, car ces aspects peuvent avoir une incidence sur l'accessibilité (par exemple, si elle a été construite sur une colline ou si elle possède un centre médiéval avec des rues étroites et des obstacles difficiles à franchir pour les personnes en fauteuil roulant et les personnes malvoyantes).

B/ PORTÉE DES INITIATIVES

Pour chaque initiative/action/programme, incluez ses buts, ses objectifs, ses bénéficiaires, sa date de début et sa date de fin. Faites preuve d'une approche globale et d'une vision ambitieuse pour le futur en matière d'amélioration de l'accessibilité dans votre ville. Dans la mesure du possible, quantifiez le niveau ou le pourcentage d'accessibilité dans les domaines ci-dessous. Par exemple: pourcentage de stations de métro, environnements de travail, nombre de véhicules, sites web, bâtiments, administrations publiques, etc., accessibles.

Description des initiatives dans les quatre domaines d'accessibilité:

a) Accessibilité à l'environnement bâti et aux espaces publics

Veillez décrire les mesures relatives à la conception du centre-ville, aux rues et trottoirs, parcs, places, monuments et espaces ouverts, environnements de travail, marchés, festivals et autres événements extérieurs.

b) Accessibilité des transports et des infrastructures associées

Veillez décrire les mesures relatives aux parcs de stationnement, aéroports, gares ferroviaires et arrêts de bus, taxis, trains, bus et tramways, à la proximité, à l'interconnectivité des transports publics et à la disponibilité des informations sur les trajets.

c) Accessibilité de l'information et de la communication, y compris des technologies de l'information et de la communication

Veillez décrire les mesures relatives à l'accès aux informations officielles des autorités municipales. Par exemple: accessibilité des informations multimédias promotionnelles de la municipalité, procédures de conseil et de retour d'informations des citoyens sur l'accessibilité du site web, mise à disposition d'informations en ligne sur les arts, la culture, les loisirs, les installations sportives, signalisation et guidage dans les lieux publics, en extérieur ou en intérieur, informations touristiques/visiteurs, accessibilité des stands d'informations publics, mise à disposition de technologies d'aide et de ressources TIC inclusives pour la communauté entière dans les bibliothèques publiques et centres en ligne.

d) Accessibilité des installations et services publics

Veillez décrire les services publics fournis par votre ville (services sociaux, soins de santé, jeunesse, éducation, activités et installations sportives et de loisirs, culture, services de l'emploi, formation, logement, etc.) et indiquez dans quelle mesure ils sont accessibles.

Veillez illustrer comment l'accessibilité est considérée et intégrée à ces services. En plus des services spécifiques pour les personnes handicapées, veuillez également fournir des informations sur la façon dont les services généraux sont rendus accessibles aux personnes handicapées. Vous pouvez donner des exemples de formats alternatifs pour les services e-gov, ainsi que des exemples de services fournis de manière multimodale et par différents canaux.

C/ APPROPRIATION/NIVEAU D'ENGAGEMENT

a) Décrivez l'approche générale de l'accessibilité dans votre ville et comment les mesures politiques sont mises en œuvre dans ce domaine.

Veillez expliquer la politique globale sur l'accessibilité adoptée par votre ville. Par exemple: l'intégration de l'accessibilité dans une stratégie ou un cadre politique cohérent; les implications et engagements de haut niveau envers l'accessibilité; l'intégration aux politiques de la ville et à ses réglementations; les structures ou le cadre de travail pour mettre en œuvre/coordonner/suivre les actions d'accessibilité, les départements responsables, les principaux acteurs impliqués, les initiatives du secteur privé (le cas échéant), les ressources et le personnel dédiés; le mécanisme de suivi et d'évaluation et si la ville a conduit une analyse coûts-bénéfices de la mise en œuvre de l'accessibilité.

D/ INCIDENCE

Intégrez des données quantitatives et/ou qualitatives pour appuyer l'incidence et l'efficacité de votre initiative + évaluation comparative. Vous pouvez télécharger des liens, documents ou supports audiovisuels (films ou images) qui montrent les résultats et les changements. L'évaluation de l'incidence doit faire référence aux initiatives mentionnées à la rubrique «Portée des initiatives».

a) Comment la politique de la ville améliore-t-elle/a-t-elle amélioré l'égalité d'accès et la qualité de vie des personnes handicapées?

Fournissez des exemples ainsi que des données qualitatives et quantitatives. Il est important de mentionner les projets qui, le cas échéant, impliquent des personnes souffrant d'un handicap mental.

b) En dehors des personnes handicapées, quels sont les bénéfices de ces initiatives pour une part plus large de la population?

Veillez fournir des exemples concrets.

E/ QUALITÉ ET DURABILITÉ DES RÉSULTATS

a) Comment assurez-vous la qualité et la durabilité des résultats de vos mesures d'accessibilité?

La qualité des résultats est définie en fonction des améliorations apportées au niveau de l'accessibilité et de sa conformité avec les normes et la législation. Vous pouvez aussi indiquer si vos initiatives sont liées à des actions locales, régionales, nationales et européennes.

Offrir des résultats durables pour garantir l'accessibilité complète exige des efforts continus, l'établissement d'une structure solide et de mécanismes d'évaluation et de suivi (vérification

régulière, notification et correction des problèmes, gestion des plaintes, formation à l'accessibilité des équipes municipales, etc.). Présentez les mécanismes d'évaluation et de suivi mis en place dans votre ville, ainsi que les ressources qui leur sont consacrées.

b) Quels sont vos plans et vos initiatives pour la poursuite de ces efforts dans l'avenir?

Si possible, décrivez et indiquez le calendrier.

F/ PARTICIPATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DES PARTENAIRES CONCERNÉS

a) Veuillez décrire l'implication des personnes handicapées, de leurs organisations représentatives et d'experts en accessibilité, que ce soit pour la planification, la mise en œuvre ou la gestion des politiques et initiatives de la ville visant à une accessibilité accrue.

Décrivez ces activités en les illustrant par des exemples. Dans la mesure du possible, incluez le point de vue de personnes handicapées sur l'accessibilité de la ville.

b) Menez-vous des activités de sensibilisation ou d'information autour du thème de l'accessibilité? Échangez-vous, partagez-vous expériences et bonnes pratiques avec d'autres villes au niveau local, régional, national et/ou européen?

Veillez fournir des exemples; vous pouvez aussi mentionner votre appartenance à divers types d'organisations en lien avec l'accessibilité, etc.

c) Avez-vous considéré le handicap dans d'autres initiatives entreprises par votre ville? Si oui, vous pouvez mentionner les initiatives sur lesquelles votre ville a travaillé, même si elles ne concernaient pas directement les personnes handicapées, si elles ont nécessité des mesures pour améliorer l'accessibilité ou pour accroître la sensibilisation au handicap et à l'accessibilité.

Décrivez ces activités en les illustrant par des exemples et en détaillant les mesures liées à l'accessibilité.

G/ POURQUOI VOTRE VILLE MÉRITE-T-ELLE CE PRIX?

Présentez succinctement votre politique et vos actions générales en matière d'accessibilité. Veuillez expliquer pourquoi vos résultats et la politique de votre ville en matière d'accessibilité sont remarquables et pourquoi vous pensez que votre ville mérite le prix.

Veillez indiquer de quoi votre ville est particulièrement fière. Vous pouvez préciser ce qui distingue votre politique d'accessibilité et quelles mesures méritent particulièrement d'être valorisées en tant qu'exemple pour les autres villes.

H/ PARMIS LES INITIATIVES QUE VOUS AVEZ PRISES POUR AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ, LESQUELLES SONT AXÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES ACCESSIBLES?

La stratégie de la Commission en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030, conformément à la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, stipule que la culture, le sport, les loisirs et les activités récréatives accessibles et inclusifs sont essentiels à la pleine participation à la société. Ils augmentent le bien-être et donnent à chacun, y compris aux personnes handicapées, la possibilité de développer et d'exploiter son potentiel.

Le Conseil a souligné cette importance dans ses conclusions sur l'accès au sport pour les personnes handicapées ([https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52019XG0607\(03\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52019XG0607(03))).

En outre, l'Europe accueillera les prochains Jeux olympiques et paralympiques, les événements sportifs internationaux les plus importants pour les personnes handicapées et non handicapées. Ils se tiendront à Paris respectivement du 26 juillet au 11 août 2024, et du 28 août au 8 septembre 2024.

Dans ce contexte, le Prix Access City Award est à la recherche de projets et d'initiatives exceptionnels qui, à l'heure d'élaborer et de présenter leur travail exceptionnel sur le plan de l'accessibilité, illustrent de manière exemplaire le développement d'infrastructures sportives accessibles – tout en inscrivant la participation et la vision des communautés locales et des parties prenantes pertinentes au cœur du processus.

Les exemples fournis peuvent concerner la transformation physique des lieux afin d'en améliorer l'accessibilité. Les candidats sont invités à montrer, par exemple, la manière dont un environnement bâti et des espaces publics nouveaux, rénovés ou revitalisés permettent de contribuer à la participation des personnes handicapées aux activités sportives.

Les exemples peuvent aussi illustrer la manière dont des événements sportifs, activités, processus, produits et informations peuvent être rendus plus accessibles. De telles initiatives peuvent également susciter un changement de perspective vis-à-vis de la participation des personnes handicapées aux activités sportives..

L'objectif est d'identifier les initiatives qui améliorent l'accessibilité dans le sport de manière remarquable.

I/ COMMENT AVEZ-VOUS EU CONNAISSANCE DU CONCOURS ACCESS CITY AWARD 2025?

Veuillez mentionner comment vous avez eu connaissance du concours. Plusieurs réponses sont possibles.

J/ DOCUMENTS À L'APPUI

En plus des quatre documents à télécharger obligatoirement sur le portail (déclaration de mairie, déclaration sur l'honneur, formulaire type «entité légale» et fiche signalétique

financière), vous êtes invité à télécharger (ou à fournir un lien vers) une présentation PowerPoint de 10 diapositives qui présente et illustre (par exemple avec des photos) les points forts de votre candidature.

Vous pouvez télécharger jusqu'à cinq fichiers³ (la taille maximum par fichier est de 10 Mo) ou liens. Vous pouvez télécharger des fichiers dans votre langue nationale.

Tous les fichiers téléchargés en soutien à votre demande doivent être nommés de manière appropriée. Le nom du fichier doit être en anglais et doit spécifier clairement son contenu.

Vous pouvez également fournir de brèves informations complémentaires sur le contenu des documents dans le champ de la présente rubrique du formulaire.

K/ PERSONNE À CONTACTER, LIENS WEB ET ADRESSE POSTALE

Indiquez ici toutes les coordonnées nécessaires de la personne à contacter, responsable de la candidature dans votre administration.

Incluez aussi les liens vers le site web de votre administration et, le cas échéant, vers les pages concernant le handicap et l'accessibilité.

³ Les formats de fichiers acceptés sont les suivants: doc, docx, rtf, pps, ppsx, ppt, pptx, xls, xlsx, pdf, zip, gif, jpeg, jpg, png.